



Parkinson Society Canada

Société Parkinson Canada

APPEL DE DEMANDES

lancé par

la Société Parkinson Canada / Parkinson Society Canada

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

(Cycle allant de juillet 2012 à juin 2014)

septembre 1, 2011 :	Date de publication
novembre 1, 2011 :	Date de réception des demandes
février 2012	Avis de décision
mars 2012 :	Annonce anticipée de la bourse
juillet 1, 2012 :	Date de début du financement
Durée de la bourse :	Deux ans

TABLE DES MATIÈRES

- Contexte
- Fonds disponibles
- Admissibilité
- Processus d'examen
- Critères de l'examen
- Conditions
- Exigences en matière de rapport et modalités du financement
- Procédures de demande
- Coordonnées de la personne-ressource

CONTEXTE

La Société Parkinson Canada (« SPC ») offre le programme de bourses d'études supérieures (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine du Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson. Elle souhaite encourager la croissance et le renouvellement continus de la recherche canadienne sur le Parkinson en appuyant de jeunes scientifiques prometteurs et en offrant aux étudiants la possibilité de se lancer dans le domaine du Parkinson durant les premières étapes de leur formation. La SPC entend octroyer des bourses de deux ans d'une valeur maximale de 15 000 \$ par an aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). À titre d'encouragement et en reconnaissance de la bourse, on s'attend à ce que les superviseurs contribuent un montant additionnel de 5 000 \$ pour un financement total de 20 000 \$. Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire associé à la formation en recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson. Dans le cadre de cette initiative, la SPC invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à mener des recherches dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie

de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multisystémique, la paralysie supranucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie sur la société. La SPC encourage les demandes de candidats travaillant dans les domaines suivants : médecine traditionnelle, recherche sur les services et les systèmes de santé, études de population et recherche clinique. Cette initiative reflète la détermination de la SPC d'appuyer l'innovation et le renouvellement dans le secteur national de la recherche sur le Parkinson et de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Sont admissibles au programme uniquement les étudiants qui suivent une formation en recherche dans un établissement d'enseignement supérieur. Au moment où ils présentent leur demande, les candidats doivent être inscrits à un programme d'études de maîtrise ou de doctorat.

FONDS DISPONIBLES

Le programme offre des bourses destinées à appuyer des projets ayant un budget maximal de 15 000 \$ par an sur deux ans à des candidats exceptionnels qui ont reçu l'approbation du comité consultatif. Les fonds ne peuvent servir à couvrir les droits de scolarité. À titre d'encouragement et en reconnaissance de la bourse, on s'attend à ce que les superviseurs contribuent un montant additionnel de 5 000 \$ pour un financement total de 20 000 \$.

PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ PARKINSON CANADA ET LE FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ

Les montants annuels offerts aux boursiers du Programme de partenariat Société Parkinson Canada (SPC) et le Fonds de Recherche du Québec - Santé (FRQS) sont de 20 000 \$ au niveau de la maîtrise et de 25 000 \$ au niveau du doctorat. En outre, les étudiants au doctorat qui reçoivent une bourse dans le cadre de ce partenariat sont admissibles à une bourse de troisième année, selon les règles générales du FRQS. Le montant du financement disponible pour la troisième année se limite aux montants normalement accordés par le FRQS (20 000 \$ par année pour les concours de 2012-1013). La contribution annuelle obligatoire de 5 000 \$ pour le superviseur des boursiers d'études supérieures ne s'applique pas au programme de partenariat.

ADMISSIBILITÉ

La SPC désire appuyer l'excellence en formation et l'avancement du vaste champ de recherche biomédicale sur le Parkinson au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité établis par la SPC (résumés dans le présent Appel de demandes) et envisagent de poursuivre leur formation ou d'effectuer des recherches au sein des organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de la SPC en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de la SPC.

Sont admissibles au programme uniquement les étudiants qui suivent une formation en recherche dans un établissement d'enseignement supérieur. Au moment où ils présentent leur demande, les candidats doivent être inscrits à un programme d'études de maîtrise ou de doctorat.

Les requérants qui soumettent une demande de financement au Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) doivent soumettre leur demande au FRQS et à la Société Parkinson Canada, et doivent indiquer l'avoir fait. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les

établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche dans la province de Québec.

En évaluant une demande, le comité consultatif de la SPC considérera le dossier scolaire, les aptitudes et l'expérience, le projet de recherche et le milieu de formation. Les candidats auront l'occasion d'expliquer leurs interruptions de carrière.

Aux termes du Programme de demandes, on acceptera les demandes de citoyens canadiens qui proposent une formation dans un établissement approuvé situé au Canada et de demandeurs internationaux proposant une formation dans un établissement approuvé situé au Canada qui répondent aux critères des visas d'étudiant.

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

La bourse sera détenue en fiducie par l'établissement approuvé où le superviseur proposé du candidat choisi (un « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé est un chercheur qui dirige activement des recherches dans le domaine de la maladie de Parkinson ou travaille dans un domaine très pertinent; il doit pouvoir offrir au candidat choisi un contexte de formation solide. Le comité consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'établissements approuvés et que la recherche ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du mandat de la SPC.

PROCESSUS D'EXAMEN

Notre comité consultatif évalue les demandes présentées à la SPC à l'aide d'un processus d'examen par les pairs. Le comité regroupe des neurologues, des neurochirurgiens, des neuropathologistes et des neuroscientifiques bien connus de toutes les régions du Canada. Le processus d'examen par les pairs, une des pierres angulaires de notre programme de recherche, prévoit une attribution objective de la plus haute qualité.

Le comité consultatif est responsable d'évaluer les demandes présentées en réponse à cet appel, de les noter pour permettre un classement par ordre de priorité et de recommander l'octroi des fonds nécessaires à la recherche si la demande est approuvée.

On sollicitera l'expertise complémentaire d'examineurs externes au besoin.

Tous les candidats non retenus seront avisés par écrit et recevront une brève critique de leur demande préparée par le comité consultatif.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, la SPC utilise un système d'examen fondé sur une échelle d'évaluation alphanumérique, dont les critères sont annexés aux présentes instructions. Elle a préparé le formulaire de demande en fonction de ces critères et donne au candidat et au superviseur suffisamment d'espace pour fournir les renseignements appropriés à chacun des critères énumérés. À des fins d'uniformité et d'égalité, les examineurs utilisent un ensemble précis de niveaux de rendement pour chaque critère, permettant de distinguer entre les candidats « exceptionnels », « excellents », « très bons » et « bons ». Les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes :

- CANDIDAT :
 - Dossier scolaire
 - Expérience en recherche
 - Lettres de référence/soutien

- SUPERVISEUR/MILIEU :
 - Antécédents de recherche du superviseur
 - Milieu de formation

- PROJET :
 - Pertinence pour la maladie de Parkinson
 - Impression globale du projet

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard du point suivant :

- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

Les demandes sont examinées individuellement et les candidats sont évalués d'après leur degré d'expérience en recherche.

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par la SPC est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à la SPC d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de la SPC, la résiliation de la subvention de recherche ou de la bourse de formation accordée au titre du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

Le récipiendaire d'une bourse au titre du Programme ne peut transférer cette bourse à un autre établissement à moins d'avoir été autorisé à le faire par les présidents du comité des politiques de recherche et du comité scientifique consultatif.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

La SPC exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape annuel et final. La portion de la bourse applicable à la deuxième année du programme sera remise sur présentation d'un rapport d'étape, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, au terme de la première année du programme. Le rapport doit être présenté à l'administratrice des subventions au bureau national de la SPC au plus tard le **1^{er} juin 2013**. La SPC fournira des directives et des instructions à cet égard avant la date limite de présentation du rapport.

Le titulaire doit remettre un rapport d'étape final détaillant ses progrès, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, à l'administratrice des subventions au bureau national de la SPC au plus tard le **1^{er} octobre 2014**, trois mois après que le programme de deux ans a pris fin.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de la Société Parkinson Canada, au <http://www.parkinsonresearch.ca/research/rhtml/IndexFR.php>. Les candidats peuvent d'y créer un compte d'utilisateur, qu'ils utiliseront pour transmettre leur demande en ligne. Une confirmation sera émise en ligne, une fois la demande reçue.

Les demandes doivent être remplies et transmises par le biais du Système de demande de recherche en ligne de la Société Parkinson Canada au plus tard le **1 novembre 2011**, faisant foi, et contenir les renseignements suivants :

- Une feuille couverture de la SPC.
- Utilisez une police de caractères d'au moins 12 points de couleur noire. Réglez le format à six lignes par pouce. Une marge de pouce et n'utilisez pas les lettres ou les espaces serrés. Les références peuvent être imprimées en plus petits caractères, mais elles doivent être lisibles;
- Sommaire du Projet (200 mots ou moins) : Veuillez décrire la question scientifique ou clinique posée, la façon dont vous y répondrez, le résultat prévu et l'incidence probable pour la recherche sur la maladie de Parkinson.
 - Exposé du projet (**1 page en tout**) y compris :
 - l'hypothèse à vérifier, l'approche qui sera utilisée pour la vérifier et les buts précis de la recherche
 - une description du rôle du candidat dans le projet
 - une justification de la pertinence du projet pour la recherche sur la maladie de Parkinson
- Relevés de Notes :
 - Le candidat doit annexer un original ou une copie certifiée de ses relevés de notes. Les copies peuvent être certifiées par le superviseur proposé, le chef du département ou un notaire. Les relevés étrangers doivent être accompagnés d'une interprétation anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation.
 - Il est recommandé aux candidats étrangers d'obtenir de leur établissement d'enseignement une équivalence officielle de leurs diplômes effectuée au moyen de la moyenne pondérée cumulative (MPC).
 - Les SPC considèrent le relevé délivré à l'étudiant par le bureau du registraire comme le relevé officiel. Le fait d'ouvrir l'enveloppe pour numériser le relevé n'enlève rien au caractère officiel du document pour les SPC. Les relevés imprimés à partir du compte personnel de l'étudiant à son université ne sont pas considérés comme officiels.
 - Les relevés officiels demandés doivent être produits en numérisant les deux côtés de chaque page et en les téléchargeant par ordre chronologique (du moins récent au plus récent) dans un document .pdf
- Trois lettre de référence/soutien :
 - la déclaration de soutien du superviseur peut servir de lettre de référence.
 - Les lettres de référence doivent souligner les forces du candidat en ce qui a trait à ses qualifications/son expérience en recherche (par exemple originalité, capacité technique, aptitudes manifestées, jugement, sens critique, etc.).
 - Il est recommandé aux personnes qui parrainent les demandes de candidats étrangers de donner des précisions concernant les diplômes et le classement des candidats dans leur lettre d'appui à une demande.

Les lettres de référence sont transmis directement à SPC par le parrain par le biais du système en ligne. Les demandeurs peuvent solliciter des lettres des parrains par le biais du système des demandes en ligne qui acheminera un lien vers le programme en ligne. Le candidat doit préciser aux recommandataires que ces lettres doivent parvenir à la Société au plus tard à la date limite.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants et les annexer à sa demande :

- Une lettre de soutien.
- Un sommaire décrivant le programme de formation proposé et précisant l'attribution du temps et les publications du superviseur, ainsi que son expérience de la supervision. En outre, une déclaration décrivant l'environnement de formation et le milieu de collaboration, y compris les responsabilités du candidat, l'enseignement dispensé et le projet de recherche entrepris. **Signalons que le curriculum vitae du superviseur éventuel doit être présenté sur le formulaire de notice biographique de quatre pages de SPC généré par le système en ligne.**

La documentation d'appui doit se limiter aux références documentaires. Aucun autre renseignement ne sera soumis à l'examen du Comité consultatif scientifique.

Lorsqu'un stagiaire et un superviseur déposent une demande dans le cadre d'un même concours, la priorité est donnée aux stagiaires qui déposent leur propre proposition (différente de celle déposée par leur superviseur).

Toute demande non conforme à ces directives est sujette à une disqualification à la discrétion du président du comité consultatif.

Nota : Les demandes doivent inclure les signatures exigées et nous parvenir dans les délais prévus. Avant de faire parvenir leur demande, les candidats doivent déterminer quelles sont les signatures exigées; ils doivent ensuite imprimer la fiche de renseignements (côté recto) et obtenir **toutes les signatures requises**. Les candidats doivent ensuite numériser la page de signatures et la télécharger sur le système en ligne de la SPC avec tous les documents requis avant la date limite indiquée. Il n'est pas nécessaire que ces documents soient envoyés par messagerie à la Société Parkinson Canada.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **1 novembre 2011** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

Le Manuel de Directives du Programme National de Recherche de la SPC dans le site Web de la SPC à l'adresse www.parkinson.ca.

OU S'ADRESSER À :

Ivy Lim-Carter, Directrice, Programme de recherche et programmes cliniques nationaux, 1 800 565-3000 ou (416) 227-3382, Courriel : ivy.lim-carter@parkinson.ca

CRITÈRES DE L'EXAMEN

A1 – DOSSIER SCOLAIRE

- A. Le dossier scolaire du candidat lui permet d'être admis à la plupart des établissements d'études supérieures.
- B. Le candidat a obtenu des notes supérieures à la moyenne durant ses études de premier cycle ou de deuxième cycle et/ou ses notes se sont continuellement améliorées durant les dernières étapes de sa formation. Le candidat a été reconnu pour sa réussite scolaire (p. ex. palmarès du doyen ou prix/bourse).
- C. Dossier scolaire solide, toujours au-dessus de la moyenne durant sa période de formation de premier cycle ou de deuxième cycle et/ou son dossier scolaire s'est continuellement amélioré durant les dernières étapes de sa formation. Réception démontrée de plusieurs prix ou bourses.
- D. Dossier scolaire exceptionnel durant la période de formation universitaire. Réception démontrée de plusieurs prix et bourses, dont certains sont des prix ou bourses d'excellence hautement concurrentiels.

A2 – EXPÉRIENCE EN RECHERCHE

- A. L'expérience en recherche du candidat se limite à ses cours expérimentaux de premier cycle.
- B. Le candidat possède une certaine expérience en recherche (p. ex. un projet de recherche estival), mais n'a pas officiellement contribué à des exposés, à des abrégés ou à des publications.
- C. Le candidat a acquis une base solide d'aptitudes en recherche par le truchement de plusieurs programmes de recherche d'été et/ou d'une inscription au deuxième cycle universitaire. Des publications et/ou des abrégés et des exposés démontrent ses accomplissements en recherche.
- D. Le candidat possède une expérience en recherche de haut niveau. Son dossier de publication est important compte tenu du stade où est rendue sa carrière de chercheur.

A3 - LETTRES DE RÉFÉRENCE/SOUTIEN

- A. Les lettres fournissent un soutien limité fondé sur les caractéristiques personnelles, les forces intellectuelles ou les aptitudes à la recherche du candidat.
- B. Les lettres offrent un soutien crédible aux caractéristiques personnelles (motivation, capacité intellectuelle, maturité, etc.), aux forces intellectuelles et aux aptitudes à la recherche du candidat. L'information fournie est plutôt générale que précise.
- C. Les lettres sont principalement positives et renferment des détails concernant le savoir-faire et les compétences en recherche reconnus ou potentiels du candidat.
- D. Les lettres accordent un soutien unanime au candidat et fournissent des évaluations très détaillées de ses forces, de ses aptitudes à la recherche et de sa capacité intellectuelle.

B1 – ANTÉCÉDENTS DE RECHERCHE DU SUPERVISEUR

- A. Le superviseur a un bon dossier de publication compte tenu de son degré d'expérience, dont des articles dans des revues à niveau faible ou moyen appropriées à son domaine de recherche.
- B. Le superviseur a un dossier très solide, ayant publié surtout dans des revues dont l'impact est moyen ou élevé ou dans des revues spécialisées de haute qualité.
- C. Le dossier de publication du superviseur est excellent et consiste principalement en des contributions de marque dans les principales revues de son domaine de recherche.
- D. Le dossier du superviseur est exceptionnel et comprend une ou plusieurs publications qui représentent des découvertes et ont considérablement modifié la dynamique de la recherche dans son domaine.

B2 – MILIEU DE FORMATION

- A. Le superviseur reçoit un financement de base compte tenu son niveau d'expérience et il y a quelques possibilités d'interactions avec d'autres stagiaires.
- B. Les projets du superviseur sont bien financés par des organismes soumis au contrôle par les pairs donnant au candidat accès aux ressources appropriées dans le milieu immédiat.
- C. Le superviseur reçoit présentement un financement solide, soumis au contrôle par les pairs, d'organismes nationaux ou internationaux et le stagiaire interagira avec des stagiaires financés indépendamment qui semblent recevoir un mentorat solide d'après leurs contributions comme auteurs dans des revues jugées par les pairs.
- D. Le superviseur a établi des installations de premier ordre et le niveau de formation offert est exceptionnel en ce qui a trait aux interactions éventuelles avec d'autres stagiaires. Cela fournit au stagiaire d'importantes perspectives de contributions à titre de premier auteur dans des revues jugées par les pairs.

C1- IMPRESSION GLOBALE DU PROJET

- A. La portée du projet semble appropriée au niveau d'expérience du candidat. La description offre peu de détails.
- B. Le projet offrira au candidat un programme de formation intéressant et contribuera au savoir actuel dans ce domaine de recherche. Il est bien rédigé, fournissant suffisamment de rationalisation et de détails méthodologiques.
- C. Le projet pourrait sensiblement contribuer au savoir dans ce domaine. Il est clairement décrit et fondé sur des hypothèses. La description présente suffisamment de détails méthodologiques pour donner confiance en l'atteinte des objectifs du projet.
- D. Les travaux de recherche auxquels le candidat participera sont d'excellente qualité. Le projet évoque des concepts innovateurs et le travail renforcera l'expérience et le savoir professionnel du candidat. La description de l'hypothèse et de la méthodologie sont du calibre attendu des chercheurs reconnus qui sont à l'avant-garde du domaine.

C2 - PERTINENCE POUR LA MALADIE DE PARKINSON

- A. Le projet du candidat contribuera éventuellement aux connaissances sur le Parkinson.
- B. Le projet permet au candidat d'acquérir une meilleure connaissance du Parkinson. Le candidat apportera une contribution intellectuelle et méthodologique.
- C. Le projet a été conçu de manière à élargir l'ampleur de la formation du candidat et à favoriser son développement intellectuel, et lui permettra de mieux comprendre le Parkinson tout en contribuant considérablement à notre base de connaissances.
- D. Le projet a été conçu spécifiquement pour faire fond sur les capacités et les intérêts du candidat. Ce dernier possède les qualités requises pour entamer ce travail et pourrait apporter une contribution importante aux recherches dans le domaine du Parkinson.